Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022



B1100-Direction des affaires culturelles-

# DELIBERATION N° D.2022.06.61 du Conseil municipal du 23 juin 2022

Concert "Requiem Brahms" à l'église Notre-Dame de Versailles.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de la Ville au profit de l'Ensemble vocal de Versailles Les Harmoniques.

Date de la convocation : 16 juin 2022
Date d'affichage : 24 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président: Monsieur François DE MAZIERES

#### Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Thierry DUGUET, M. Eric DUPAU, M. Pierre FONTAINE, M. Nicolas FOUQUET, Mme Ony GUERY, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Anne JACQMIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Stéphanie LESCAR, M. Emmanuel LION, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

#### Absents excusés:

Mme Céline JULLIE, M. Michel LEFEVRE, Mme Florence MELLOR, M. Bruno THOBOIS. Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

\*\*\*\*\*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° 2004.12.245 du Conseil municipal de Versailles du 16 décembre 2004 portant sur les modalités de conventionnement pour les subventions aux associations à partir de 4 000 € ;

Vu la délibération n° D.2021.12.124 du Conseil municipal de Versailles du 9 décembre 2021 portant attribution de subventions de la Ville aux associations et autres organismes pour les années 2021 et 2022 :

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 923 ; article 92311 « Expression musicale, lyrique et chorégraphique » ; nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ; service B1100 « Direction des affaires

-----

Dans le cadre d'un concert exceptionnel organisé le 16 juin 2022 à l'église Notre-Dame de Versailles, la Maîtrise Notre-Dame de Versailles et l'Ensemble vocal de Versailles (EVV) Les Harmoniques se sont réunis à nouveau pour jouer le Requiem de Brahms.

Ce concert, inscrit dans le Moins Molière permettra de fêter les 40 ans d'activités musicales et liturgiques de M. Jean-François Frémont, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame à Versailles.

Dans ce cadre, l'EVV les harmoniques a sollicité la ville de Versailles pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 €.

La Ville a décidé, à titre exceptionnel, de soutenir ce concert donné dans le cadre du mois Molière par l'attribution d'une subvention au profit de l'association EVV Les Harmoniques, afin que le prix d'entrée soit restreint en plein tarif à 10€ et gratuit pour les moins de 12 ans et les chômeurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

.\_\_\_\_

### APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le versement par la ville de Versailles d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Ensemble vocal de Versailles (EVV) Les Harmoniques afin de soutenir le concert « Requiem Brahms » qui a lieu le 16 juin 2022 à l'église Notre-Dame ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38 Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 48 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.